

Organisme de formation UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et intitulé : GL28 - Charges locatives et réparations locatives

Durée : 03h30 (210 minutes)

Type : Classe virtuelle

Public :

- Assistants syndic

Objectifs pédagogiques :

- Distinguer les charges récupérables et non récupérables sur le locataire.

Prérequis :

- Connaître les principes généraux de répartition des charges locatives.
- Avoir une compréhension de base des obligations respectives du bailleur et du locataire.
- Disposer d'une familiarité avec les documents comptables et les textes réglementaires applicables.

Programme :

1 - INTRODUCTION

- Les textes applicables et leur évolution

2 - LES CHARGES RÉCUPÉRABLES

- La définition de la charge locative
- Le décret 713 de 1987 en pratique
- Analyse point par point d'une liste exhaustive
- La répartition des charges (en copropriété et en pleine gestion)
- Le mécanisme de récupération auprès du locataire

3 - LES RÉPARATIONS LOCATIVES

- La définition de la réparation locative
- Le décret 712 de 1987 en pratique
- La jurisprudence

4 - QUESTIONS / RÉPONSES

Moyens pédagogiques :

- Séance de formation en salle.
- Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>

Moyens d'évaluation :

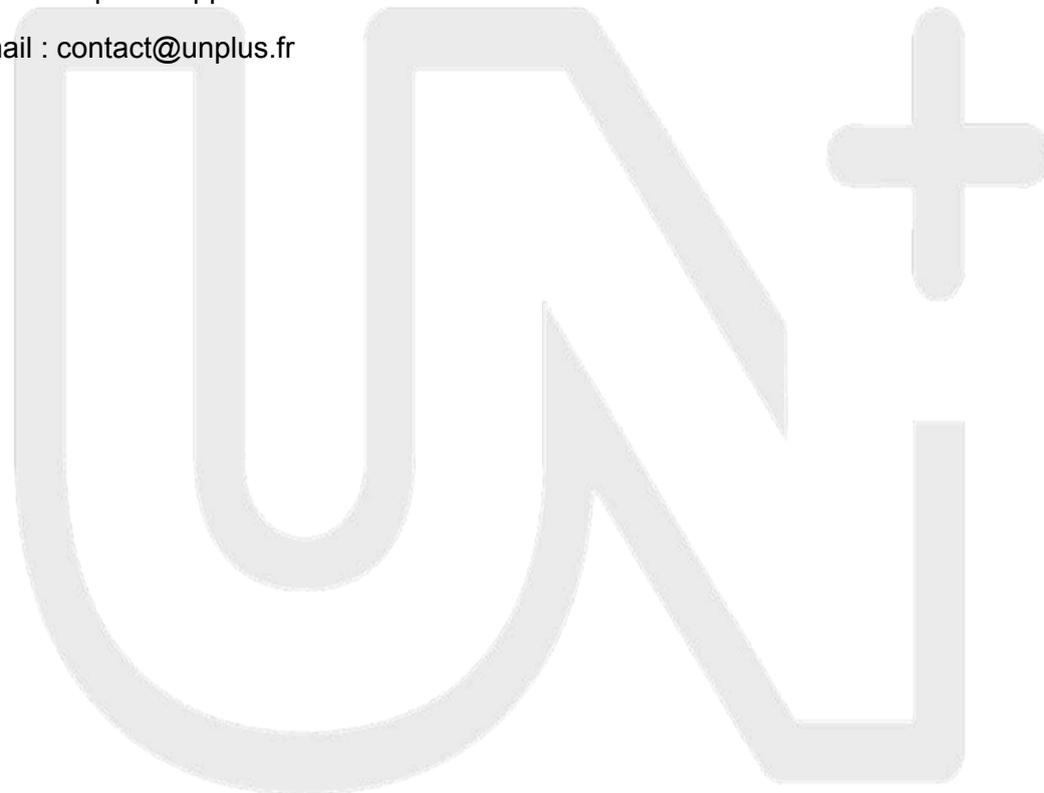
- Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>).

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr



FORMATIONS